

Quelles sont les exigences de tenue de dossier?

Vous devez conserver un registre quotidien des présences, le nombre de repas servis, les menus et la quantité de nourriture préparée, ainsi que les reçus d'achat de nourriture. Généralement, vous êtes toujours admissible aux demandes de revenu.

Quand dois-je faire la demande?

Lorsque vous obtenez l'approbation pour gérer un programme de garde ou de garderie et que vous commencez à inscrire des participants. Les demandes peuvent être présentées en tout temps.

Comment dois-je faire la demande?

Accédez au site <https://pns.health.ny.gov/> ou communiquez avec le CACFP en composant le **1 800 942-3858** pour faire une demande. Un membre du personnel obtiendra des renseignements pour s'assurer de l'admissibilité de votre programme. On vous enverra par la poste une demande personnalisée, que vous devrez remplir.



CACFP

Child and Adult Care Food Program
New York State Department of Health

150 Broadway, Room 600
Albany, NY 12204
1 800 942-3858 (à New York uniquement)
518 402-7251
Télécopie : 518 402-7252
cacfp@health.ny.gov
health.ny.gov

Cette institution est un fournisseur qui respecte le principe de l'égalité des chances.

Suivez-nous sur :
health.ny.gov
facebook.com/NYSDOH
twitter.com/HealthNYGov
youtube.com/nysdoh



La bonne nutrition rapporte



Votre centre peut être admissible à un remboursement des repas et des collations que vous servez.

CACFP

Child and Adult Care Food Program
New York State Department of Health



Programme d'alimentation pour enfants et adultes

Gérez-vous un centre de services de garde pour enfants, un programme d'activités après l'école, un refuge d'urgence ou programme de centre de jour pour adultes? Souhaitez-vous servir des repas sains?

Le Programme d'alimentation pour enfants et adultes (Child et Adult Care nourriture Program ou CACFP) du New York State Department of Health rembourse les repas et les collations servis aux enfants jusqu'à l'âge de 13 ans (pour certains programmes jusqu'à l'âge de 19 ans) et aux adultes inscrits dans les services. La plupart des programmes sont admissibles, que ce soit de petits centres de services de garde pour enfants ou de grandes organisations de service communautaire.



Quels sont les avantages du CACFP?

Le remboursement est payé mensuellement pour les repas ou les collations servis aux participants de garderies. Des nutritionnistes professionnels, des comptables et d'autres membres du personnel du CACFP peuvent vous aider à planifier des repas sains et à vous conformer aux exigences du programme.

Quel montant de remboursement vais-je recevoir?

Le montant du remboursement sera déterminé par le type de repas servis. De plus, les centres qui desservent des familles à faible revenu recevront un remboursement plus élevé.

Quelles sont les exigences pour les repas?

- Le **petit-déjeuner** doit offrir du lait, un légume ou un fruit et un produit céréalier ou du pain. Vous pouvez servir de la viande ou un substitut de viande à la place du produit céréalier ou du pain, et ce, jusqu'à trois fois par semaine.
- Le **dîner** et le **souper** doivent offrir du lait, du pain ou des produits céréaliers, de la viande ou un substitut de viande, deux légumes ou un légume et un fruit.
- Une **collation** doit offrir deux des aliments suivants : du lait, de la viande ou un substitut de viande, du pain ou un produit céréalier et un légume ou un fruit.

Quels types de programmes sont admissibles?

- Les centres de services de garde autorisés qui desservent des enfants de 12 ans et moins ou des enfants de migrants de 15 ans et moins.
- Les programmes d'activités après l'école desservant des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans. Les programmes doivent disposer d'un permis ou d'une autorisation ou encore en être exemptés.
- Les programmes d'activités après l'école pour les jeunes de plus de 12 ans sont admissibles s'ils sont situés dans une zone à faibles revenus.
- Les programmes pour centre de jour pour adultes qui desservent des participants ayant une diminution des capacités fonctionnelles ou des adultes de 60 ans et plus. Les programmes pour centre de jour pour adultes doivent avoir reçu une approbation de l'État ou d'une agence locale.
- Les refuges d'urgence qui desservent des enfants jusqu'à l'âge de 19 ans qui vivent avec un parent ou un gardien. Les refuges doivent avoir reçu une approbation de l'État ou d'une agence locale.

Les organisations admissibles sont celles qui ont reçu le statut d'exonération d'impôt (généralement 501(c)(3)) du IRS (Internal Revenue Service), des écoles publiques et d'autres entités gouvernementales.

Les organisations à but lucratif sont admissibles si au moins 25 % de leurs participants proviennent d'une famille à faible revenu.